



**Université Peleforo
GON COULIBALY**

**DEPARTEMENT
D'HISTOIRE**

Août 2026



Revue électronique

E-ISSN : 3107-1651

P-ISSN : 3107-1643

REVUE D'HISTOIRE, D'ART ET D'ARCHEOLOGIE

TEFAL-PITYA

<https://www.revetefal-pitya.net>
soumission@tefal-pitya.net
revuetefal.pityaupgc@gmail.com

BP 1328 Korhogo

Revue d'Histoire, d'Art et d'Archéologie

TEFAL-PITYA



Vol.1, N°2, Août 2026

Site : <https://www.revuetefal-pitya.net>

Courriel : soumission@tefal-pitya.net
revuetefal.pityaupgc@gmail.com

Université Peleforo GON COULIBALY

**UFR Sciences Sociales
Département d'Histoire
BP 1328 Korhogo**

E -ISSN : 3107-1651/ P-ISSN : 3107-1643

COMITE EDITORIAL

DIRECTEUR SCIENTIFIQUE : Tanoh Raphael BEKOIN, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire.

DIRECTEUR DE PUBLICATION : KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur Titulaire, Université Polytechnique de San-Pedro, Côte d'Ivoire.

DIRECTEUR DE REDACTION : KEWO Zana, Docteur en Histoire des Relations internationales, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

DIRECTEUR DE REDACTION ADJOINT : AGUIE Yhattey Hervé Thierry, Docteur en Histoire Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

SECRETARIAT DE REDACTION :

KOFFI Amani, Docteur en Histoire Ancienne, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

N'GORAN Kouadio Adolphe, Docteur en Histoire Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

SIGNAUX Affouminou Emmanuel, Docteur en Histoire Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

COORDONNATEURS DE PUBLICATION :

KONE Kiyali, Docteur en Histoire Moderne et Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire,

KOUAME N'founoum Parfait Sidoine, Docteur en Histoire Moderne et Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

TRESORIERE :

SORO Yéfounignigui Marie -Laure, Docteur en Histoire Moderne et Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

CHARGES DE DIFFUSION :

ABE Abé Laurent, Docteur en Histoire Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

ANGU Bleou Sylvain, Docteur en Histoire Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

ATCHIE Amon Guy Serge, Docteur en Histoire Médiévale, Université Peleforo GON COULIBALY BAKAYOKO Yaya, Docteur en Histoire Médiévale, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

DIOMANDÉ Vallet Samuel, Docteur en Histoire Moderne et Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

Fatoumata BAMBA, Docteur en Histoire Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

KOUADIO Yao Clément, Docteur en Histoire Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

LASME Yao Jean Terence Gauthier, Docteur en archeologie, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

OUATTARA Brahim, Docteur en Histoire Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

OUATTARA Issouf, Docteur en Histoire Médiévale, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

TUO Zie, Docteur en Histoire Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

WEBMASTER : COULIBALY Souleymane, Docteur en Histoire Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

ÉDITEUR : Département d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY Website : <https://www.revuefefal-pitya.net>

COMITE SCIENTIFIQUE

Abass Souleymane SANGARE, Professeur Titulaire d'Histoire Médiévale, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire.

Aboulaye BATHILY, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Cheick Anta Diop-Sénégal
Blesson Florent SOHI, Maître de Conférences en Histoire moderne, Université Felix Houphouët Boigny-Côte d'Ivoire.

Koffi Antoine GOLE, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire.

Moritié CAMARA, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales, Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire.

Nohadani Syrus AHMADI, Maître de Conférences en Géopolitique, Tarbiat Modares University- République Islamique d'Iran.

Odile GOERG, Professeure émérite d'Histoire de l'Afrique contemporaine, Université Paris Cité-CESSMA

Ouakoubo Gaston GNABRO, Professeur Titulaire d'Histoire des techniques, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

Siméon KOUAKOU, Professeur Titulaire d'archéologie, Université Felix Houphouët-Boigny Côte d'Ivoire.

Simon-Pierre M'BRA EKANZA, Professeur Titulaire d'Histoire, Professeur Émérites du Cameroun, Université Felix Houphouët-Boigny – Côte d'Ivoire

Tanoh Raphaël BEKON, Professeur Titulaire d'Histoire économique et sociale, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire.

Cho Julie Eunice BROU, Maître de Conférences en Histoire moderne et contemporaine, Université Felix Houphouët Boigny-Côte d'Ivoire.

Jean-Noël LOUCOU, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Felix Houphouët-Boigny Côte d'Ivoire.

Théophile KOUI, Professeur Titulaire Études Ibériques et Civilisations Latino-Américaines, Université Felix Houphouët-Boigny- Côte d'Ivoire

Comlan Jérôme ALLADAYE, Professeur Titulaire d'Histoire, Université d'Abomey-Calavi Benin.

Ibrahim Muhammed SAADAOUI, Professeur d'Histoire Moderne et Contemporaine, Université de Tunisie. President de la Tunisian World Center for Studies, Research, and Development et de la Tunisian-Mediterranean Association for Historical, Social and Economic Studies. Tunisie)

Ousseynou FAYE, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Cheick Anta Diop –Sénégal.

Kouamé René ALLOU, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire.

Mahomed N'GUESSAN, Professeur Titulaire d'Histoire politique, Université Felix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire.

Tiona OUATTARA, Directeur de Recherche d'Histoire, Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire.

COMITE DE REDACTION

ABE Abé Laurent,

AGUIE Yhattey Hervé Thierry,

ANGU Bleou Sylvain,

ATCHIE Amon Guy Serge,

BAKAYOKO Yaya,

COULIBALY Souleymane,

DIOMANDÉ Vallet Samuel,

Fatoumata BAMBA,

KEWO Zana,

KOFFI Amani,

KONE Kiyali,

KOUADIO Yao Clément,

KOUAME N'founoum Parfait Sidoine,

LASME Yao Jean Terence Gauthier,

N'GORAN Kouadio Adolphe,

OUATTARA Brahim,

OUATTARA Eugenie,

OUATTARA Issouf,

SIGNAUX Affouminou Emmanuel,

SORO Yéfounnigui Marie -Laure,

TUO Zie.

COMITE DE LECTURE

Djidjé Jacques KAZIO, Docteur en archéologie, Université de Bondoukou

Awa SOROGO, Docteur en Histoire Moderne et contemporaine, Université Alassane Ouattara

Antoine KRA, Maître Assistant d'Histoire économique et sociale, Université Alassane Ouattara -Côte d'Ivoire.

Tiantio SANOGO, Institut Nationale Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle, Abidjan

Salif KINDREBEOGO, Maître de Conférences en Histoire des relations Internationales, Université Norbert Zongo de Koudougou.

Nohan SIDIBE, Docteur en Histoire du travail et Histoire économique, Université de San Pedro-Côte d'Ivoire.

Nahoua Karim SILUE, Docteur en Histoire des Relations Internationales, Université Alassane Ouattara.

N'Goran Gédéon BANGALI, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales, Université Jean Lorougnon Guede -Côte d'Ivoire.

N'dri Laurent KOUAKOU, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales, Université Alassane Ouattara -Côte d'Ivoire.

N'doua Etienne ETTIEN, Docteur en archéologie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan.

Moutari Moussa MAMAN, Docteur en Histoire Sociopolitique, Université Djibo Hamani de Tahoua/Niger.

Mitanhantcha YEO, Docteur en archéologie, Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire.

Mamadou Lamine DEMBELE, Professeur Titulaire du Mali / Maître de Conférences du CAMES en Histoire du droit et des institutions, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJPB) –Mali.

Kpassigué Gilbert KONE, Docteur en Histoire Moderne et contemporaine, Université Alassane Ouattara

Kouakou Sylvain KOFFI, Docteur en archéologie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan.

Kouakou Désiré M'BRA, Maître de Conférences en Histoire du peuplement, Université Alassane Ouattara Côte d'Ivoire.

Kouadio René BOUADI, Docteur en archéologie, Jean Lorougnon Guédé, Daloa Idrissa BA, Maître de Conférences d'Histoire Médiévale, Université Cheik Anta Diop- Sénégal.

Harouna YEO, Docteur en archéologie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan. Guy-

Roland TIE BI GALLA, Docteur en archéologie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan.

Gninin Aicha TOURE, Docteur en archéologie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan.

Ernest YAOBI, Maître de Conférences d'Histoire des Religions, Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

Dognima Lassina COULIBALY, Docteur en Histoire Moderne, Université Felix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

Atché Michel AKA, Docteur en archéologie, Université de San Pedro

Abdoulaye BAMBA, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales, Université Felix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire.

SOMMAIRE

1. Tiasvi Yao Raoul AGBAVON, Lecture du jeu des possibles jacobien à partir du déterminisme bernardien : une continuité épistémologique	1-11
2. El Hadji Malick DÈME & Younouss DIOP, Héliopolis, porte du ciel : Réception et Transmission des messages divins en Égypte ancienne	12-27
3. Maman Moutari MOUSSA IBRAH & Addo MAHAMANE & François WASSOUNI, Les savoir-faire techniques en Afrique au Sud du Sahara pendant la période précoloniale	28-43
4. Salif KIENDREBEOGO & Yaya SAWADOGO & Tiéwendé Jean BALIMA, Coopération, peuplement et mise en valeur du bassin de la Volta (1966-2002)	44-60
5. Ibrahima Khalilou & Khady Ndoye DIAGNE, Regard ethnographique sur l'activité céramique en milieu wolof au Sénégal : la caste des potières internes	61-80
6. Sébastien GUIPO, L'école burkinabé face au défi sécuritaire : situation des élèves déplacés dans la province du Zondoma (2015-2024)	81-96
7. Essou Koffi Benjamin MIEZAN & Bonzou Ella ESSEY épouse OHOUO, Service des grandes endémies en Côte d'Ivoire : instrument de lutte contre les maladies endémo-épidémiques (1959-1969)	97-109
8. Moussa Fadiala BOCOUM, L'implantation de la mine de lithium de Bougouni face à la vulnérabilité locale	110-124
9. Kossia Blandine KRA, Pathologies du personnel des forts de la Côte de l'Or (XVIIe-XIXe siècle)	125-138
10. Kouamé Koffi, Systèmes éducatifs en Afrique et problématique de l'employabilité : défis, enjeux et perspectives de transformation	139-154
11. Mitanhantcha YEO, La céramique dans la restauration à Gbèkèkro (Côte d'Ivoire)	155-167
12. Cédric-Aurel MANZENZA, La place du dieu Osiris dans les croyances égyptiennes (2778-1085 av. J-C)	168-180
13. Olive Pulchérie ITOUMBA & Eric Damien BIYOGHE BI ELLA, Longévité du pouvoir d'Omar Bongo Ondimba au Gabon : mécanismes de pérennisation et impacts politiques, économiques et sociaux (1967-2009)	181-202
14. N'founoum Parfait Sidoine KOUAME, Les Siti dans le Royaume de Bouna du XVIIè siècle au XIXè siècle	203-214

15. ABDOURHIMOU Hassane, Les enjeux des alliances politico-militaires entre le Ziguï (Dosso) et le Kebbi (Argungu) de 1831 à 1856	215-228
16. BIRBA Noaga, Approche ethnoarchéologique de l'art de la terre cuite chez les potières de Gaoua (Burkina Faso)	229-247
17. DEMBO YANGA, L'entrepreneuriat des Manjack en Casamance au temps de la colonie : 1850 – 1960	248-272
18. Jean-Max Pamphil BENIE & Massandjé FADIKA KANO, Violence politique et gouvernance impériale dans le Songhay au XVe XVIe siècles	273-287
19. Gaoussou KAGNASSY, Le conflit de 2026 entre l'Iran et l'axe israélo-américain : leçons technologiques pour l'Afrique	288-304
20. Awa SOROGO, Evolution de l'esclavage dans le Baoulé-faafoué 1721-1911	305-318
21. Adama SAWADOGO & Moctar SANFO, Authenticité et mutations du mariage des Mossé du Sandbontenga au Burkina Faso	319-336
22. DOGNON Elavagnon Dorothée, La réécriture poétique de la mémoire par l'esthétique d'archive dans le cinéma ouest-africain	337-357
23. ANIN PATRICIA-CLAIRE N'CHO Epouse NOGBOU, Mysticisme soufi, pouvoir urbain et identité savante en Afrique de l'Ouest du XVème au XVIème siècle	358-375
24. Richard Codjo AKODANDE HONMA, De la pénombre à la lumière : l'aménagement urbain comme vecteur de sécurité nocturne au Bénin 2016-2026 à travers les trajectoires de Cotonou, Porto-Novo et Parakou	376-392
25. Paul SALATOU, Le fondement de la réforme éducative du Réseau École et Développement (RED) : 1989-2011	393-408
26. MONGA Arthur Dénos & YRO Timbo Adler Vivien, Décryptage écocritique des mythes totémiques Wê de Côte d'Ivoire : les exemples des mythes de la poule et du poisson	409-423

AUTHENTICITE ET MUTATIONS DU MARIAGE DES MOSSE DU SANDBONTENGA AU BURKINA FASO

Adama SAWADOGO

*Université Faustin Sié SIB (UF2S), Burkina Faso
Département de culture et tourisme
sawadogoadama31@gmail.com*

&

Moctar SANFO

*Université Faustin Sié SIB (UF2S), Burkina Faso
Département de culture et tourisme
sanfomoctar@yahoo.fr*

Résumé

Impulser le développement à partir des solutions basées sur l'approche endogène, tel est le slogan dans plusieurs états africains en général et le Burkina Faso en particulier. En réponse à cet appel, plusieurs sujets de recherche se sont orientés vers l'appropriation des fondamentaux culturels par les différentes communautés socio ethniques. Dans cet élan, le présent article s'évertue à revisiter le processus originel du mariage chez les communautés Mossé du Sandbondtenga au Burkina Faso. Dans la même veine, il explore également les différentes mutations du mariage inhérentes aux phénomènes sociaux. Aux moyens d'entretiens directs avec 32 personnes-ressources et la consultation d'articles de revue, de thèse et de livres, l'étude est parvenue à établir un itinéraire originel du processus du mariage des Mossé. Il s'agit d'un parcours en 7 étapes essentielles que sont : Le *somd-toukri*, le *belongo*, le *poog-kuuni*, le *kosgo*, le *pog-puusem*, le *pog-kulsgu*, et le *le kinsgo*. Outre la redécouverte des étapes principales du mariage moaga, le travail met en exergue les principaux facteurs de mutation de celui-ci : la modernité, les religions révélées ou la cohabitation avec d'autres communautés qui favorisent les emprunts culturels. Dans une posture critique et pragmatique, l'étude encourage l'ouverture culturelle afin de permettre au mariage des Mossé de tirer le meilleur parti des cultures voisines. Toutefois, elle ne perd pas de vue la nécessité pour les Mossé de préserver d'abord le noyau central de leur culture avant d'envisager tout ouverture.

Mots-clés : mariage-authenticité- appropriation- mutations- ouverture

MOSSI OF SANDBONTENGA MARRIAGE BETWEEN CUSTOMER AUTHENTICITY AND SOCIAL CHANGES

Abstract

Driving development through solutions rooted in an endogenous approach is a widely embraced concept across many African states, and in Burkina Faso in particular. In response to this call, research has increasingly focused on how various socio-ethnic communities embrace their cultural foundations. Against this backdrop, this article revisits the traditional marriage process among the Mossi communities of Sandbondtenga, Burkina Faso. It also explores the various transformations marriage has undergone due to social changes. Through direct interviews with 32 key informants and a review of general documentation, the study outlines the traditional trajectory of the Mossi marriage process. This process comprises seven essential stages: *somd-toukri*, *belongo*, *poog-kuuni*, *kosgo*, *pog-puusem*, *pog-kulsgu* and *kinsgo*. Beyond rediscovering the main stages of Mossi marriage, the study highlights the primary drivers of change such as modernity, revealed religions, and coexistence with other communities that facilitate cultural borrowing. Adopting a critical and pragmatic stance, the study encourages cultural openness, enabling Mossi marriage practices to benefit from neighboring cultures. However, it remains mindful of the need for the Mossi people to preserve the core of their culture before embracing such openness.

Key words: Marriage-authenticity-appropriation-changes-openness

Introduction

Le thème sur le mariage traverse les époques, largement débattu mais jamais épuisé. Il est présent aussi bien dans les œuvres de l'esprit que dans les activités de chercheurs sur le terrain. Dans son ouvrage intitulé *sous l'orage*, Seydou Badian traite du mariage dans une société africaine où le droit coutumier est mis à mal par les colons blancs qui imposent des obligations juridiques en porte à faux avec les traditions. Le socio anthropologue Français a également traité du mariage qu'il présente comme un « fait social ». Dans cette perspective, il démontre que le mariage répond à des règles collectives et à une régulation sociale qui s'imposent aux individus. Il n'est pas un simple contrat privé ou un consentement entre deux personnes, mais une règle morale mise en place par la société en vue de réguler les mœurs, structurer la famille et stabiliser les individus au sein de la collectivité. (Emile Durkheim : débat sur le mariage et le divorce, 1909). Selon une pensée populaire des Mossé, la vie de l'homme est encadrée par trois grands événements : la naissance, le mariage et le décès. De ces trois événements, le jour mariage revêt une importance particulière parce que disent-ils : le jour de sa naissance, il est inconscient, de même qu'au jour de sa mort. En tant qu'institution sociale, le mariage s'impose à l'individu qui semble n'avoir d'autres choix que de s'y conformer dans les limites acceptables du temps. Tout débordement des délais institutionnels pour ainsi dire, expose le récalcitrant à la désapprobation familiale et communautaire, à la perte de l'estime sociale. Dès lors, il est aisé de comprendre toute l'emprise que la société exerce sur l'individu par rapport au mariage. Mais les candidats au mariage et leurs familles sont écartelés entre les exigences de deux systèmes qui se superposent ou s'entrechoquent parfois. D'un côté, il y a le mariage traditionnel fondé sur les us et coutumes. Et d'un autre, le mariage muté par les influences des religions monothéistes, la modernité et les emprunts culturels des communautés voisines. Notre attention a été attirée par le désarroi et la confusion de nombreuses familles Mossé qui peinent aujourd'hui à trouver une voie propre à elles pour la mise en œuvre du projet de mariage d'un des leurs. Aussi, ambitionnons-nous d'apporter notre modeste contribution pour une réappropriation du protocole du mariage moaga en dépit des changements sociétaux qui touchent le domaine du mariage. Le présent travail a pour milieu d'étude, la communauté moaga de la province du Sandbontenga¹ au Burkina Faso. Il s'évertue à interroger des personnes ressources de ladite communauté afin de revisiter les principales étapes du mariage dans l'originalité coutumière. Plus loin, il aborde les grandes sources qui ont influencé le mariage

¹ Sandbontenga est la nouvelle appellation de la province du Sanmatenga, située dans le centre-nord du pays dont le chef-lieu est Kaya. Ce changement découle de la réforme administrative et du redécoupage territorial intervenus depuis le 2 juillet 2025.

des Mossé. Le travail termine sur un regard critique et appelle à une cohabitation plus intelligente et pacifique entre mariage et moderne sans perdre l'âme du premier.

1. Méthodologie

Notre démarche méthodologique s'est reposée essentiellement sur l'approche qualitative. A travers des entretiens directs avec des personnes-ressources, nous avons pu appréhender les étapes essentielles du mariage moaga dans ses origines anciennes et ses mutations actuelles. Au total, trente-deux (32) personnes ont été interviewées et se répartissent en six catégories : (1)- les personnes-ressources de l'église protestante, (2) – les personnes-ressources de l'église catholique, (3)-les personnes-ressources de l'islam, (4)-les personnes-ressources des traditions ancestrales, (5) –les personnes-ressources en tant que nouveaux mariés, (6) – les personnes-ressources en tant que jeunes aspirants au mariage. Une exploitation préalable d'ouvrages et d'articles scientifiques nous a permis d'avoir une compréhension générale du sujet. A l'issue des enquêtes, nous avons procédé à un regroupement synthétique des principales idées qui constituent la trame du présent travail. Des matériels de bord comme les calepins, les stylos, les feuilles blanches nous ont été utiles pour la collecte des données. Les enquêtes de terrain se sont déroulées durant la période du mois d'Avril 2026 à Juin 2026 dans plusieurs villages relevant du milieu d'étude.

2. Présentation du milieu d'étude

La province du Sandbontenga est constituée de onze (11) communes que sont : Kaya (commune chef-lieu de la province), Boussouma, Korsimoro, Pissila, Barshalogo, Pensa, Mané, Namissigma, Dablo, Ziga et Pibaoré. Sur le plan coutumier, la province est territorialement constituée de l'espace couvert par le royaume de Boussouma avec ses 12 cantons ou *komberé*. Dans le Sandbondtenga, les Mossé constituent le groupe ethnique numériquement majoritaire. Cependant la communauté moaga ne renvoie pas à une entité socioculturelle homogène. Elle est constituée de plusieurs groupes hétéroclites qui ont été fédérées dans le cadre de la mise en place des royaumes mossé de la part des peuples conquérants ou *Nakomsé* venus de Mapursi-Dagomba (Ghana actuel). S'agissant du peuplement, il est difficile de situer avec précision les périodes de leur implantation dans l'espace actuel de la province du Sandbondtenga. Néanmoins, sur la base des travaux des chercheurs de l'Institut National des Sciences des Sociétés (HALPOUDOU Martial et al. *Le royaume de Boussouma des origines à la fin de l'occupation coloniale*, 2012), nous pouvons retenir trois vagues chronologiques : les Pré-*nakomsé*, les *Nakomsé* et les post-*nakomsé*. Les Pré-*nakomsé* sont les groupes reconnus comme autochtones ou anciennement installés dans le territoire actuel avant le XV^e siècle. Ce sont

essentiellement les *Yonyonsé*, *Ninsi*, *Gurunsi*, Dogons et les *Kurumba*. Les *Nakomsé* sont les peuples conquérants qui, grâce à la maîtrise de l'art de la guerre, ont pu soumettre les peuples autochtones. Leur arrivée est située entre le XV^e et le XVI^e siècle. Les *Post-nakomsé* sont constitués de peuples d'immigrants qui ont intégré le territoire actuel après les *Nakomsé*, entre le XVII^e et le XVIII^e siècle. Ce sont entre autres, les *Marinsé* et les *Yarcé*. S'installeront en dernière position durant la période coloniale et postcoloniale, les communautés Zangoeto et *Yorouba* venues respectivement du Niger et du Nigeria voisins.

Carte territoriale de la province du Sandbondtenga



Source : IGB, 2023

3. Résultats

3.1. Présentation et étapes principales du mariage des Mossé du Sandbontenga

Présentation du mariage des Mossé du Sandbontenga

Le mariage chez les Mossé en général et ceux du Sandbontenga en particulier est fondamentalement basé sur les us et coutumes. C'est donc le mariage coutumier ou traditionnel. Le mariage coutumier est entendu comme une union conjugale sacrée entre un homme et une femme. Il est qualifié de coutumier parce qu'il repose sur des rituels et des principes ancestraux séculaires. Au-delà les personnes des deux conjoints, le mariage traditionnel est avant tout une alliance entre deux familles voire deux communautés, d'où les secrets de sa solidité. Il demeure la référence pour la grande majorité des communautés moaga en dépit de leur grande diversité. Mais il subit d'énormes influences intimement liées aux changements qui s'imposent à la société tout entière. Il faut reconnaître qu'aujourd'hui, peu d'unions arrivent à respecter scrupuleusement les itinéraires originels du mariage coutumier. La plupart des unions

matrimoniales, quoiqu'accordant une place aux traditions, ne sont cependant qu'une forme d'hybridation entre mariage traditionnel et mariage moderne. Mais quels sont les itinéraires du mariage traditionnel tel que l'ont voulu les Anciens ?

Les étapes du mariage moaga

Cette étape est une reconstitution des étapes fondamentales du processus du mariage en pays moaga avant qu'elles n'aient subi les influences extérieures telles que nous les connaissons aujourd'hui. Il est essentiel de rappeler qu'il existe toujours de petites variations dans la démarche du mariage en fonction des communautés. Toutefois, il y a de grandes similitudes dans les démarches. L'itinéraire que retrace le présent travail se veut donc un effort de synthèse des éléments qui reviennent comme un dénominateur commun aux communautés enquêtées à travers les personnes ressources.

Le jour dit de mariage chez les Moosé n'est que le couronnement d'un processus plus ou moins long et souvent complexe. En effet, plusieurs années peuvent s'écouler entre le premier pas d'un prétendant qui désire trouver une conjointe et la concrétisation dudit projet. Bien qu'il soit difficile de trouver un consensus exact sur les étapes et leur nombre, nous avons pu cependant faire la synthèse de sept (07), à savoir : (1) Le *somd-tukri*, (2) le *belongo*, (3) le *pog-kuuni*, (4) le *kosgo*, (5) le *pog-puusem*, (6) le *pog-peegré*, et (7) le *kinsgo*.

Etape 1 : Le *somd-toukri*

Le *somd-tukri*² (ou encore le *touk-somdé*) est selon toute vraisemblance, la première étape du processus du mariage moaga. Dans la culture moaga, la bienfaisance est la clé qui ouvre la porte des cœurs des individus, des familles, les communautés et jusqu'aux palais des chefs. Ainsi, tout prétendant doit d'abord commencer par identifier un membre d'une famille potentielle avec lequel il fera bénéficier ses œuvres de générosité. La plus part du temps, la personne ciblée est un patriarche (ou une matriarche) d'une famille nombreuse, de sorte à offrir plus de chance à trouver des filles à promettre au mariage. Quand la personne ciblée est un homme, on parlera de *ba-yonkdga* (parrain) et *ma-yonkdga* (marraine) pour une femme³. Les gestes du *somd-tukri* sont multiformes mais seule compte la valeur symbolique liée à ceux-ci. En effet, tout individu considère un geste de bienfaisance à son endroit comme un signe de grande estime de la part de son initiateur, peu importe la grandeur ou la petitesse de la valeur matérielle de ce geste. Mais il est important de rappeler que c'est le caractère répétitif de l'acte de bienfaisance qui vaudra sa prise en compte comme l'ouverture d'un processus demande de fille en vue d'un

² Terme moaga qui se traduit littéralement par : « ouvrir la voie de la bienfaisance »

³ Témoignage de ZIDWEMBA Joachim lors de l'entretien du 10 Juin 2026 à Kaya

mariage. Sans être exhaustif, nous avons pu recenser quelques actions de bienfaisances suivantes : les apports de fagots de bois, les labours ou la moisson des champs.

Etape 2 : Le *belongo*

Seconde étape dans le processus, « le *belongo*⁴ consiste à consolider l'acte fondateur par la multiplication des gestes de générosité relevant du *somd-tukri* »⁵. En effet, sans répétition, l'acte posé initialement peut passer inaperçu ou être assimilé à tout geste de bienveillance ordinaire. A noter que plusieurs gestes de *somd-tukri* ne sont pas allés plus loin que cette étape faute de persévérance de son initiateur. La période du *belongo* peut couvrir une période plus ou moins longue. Dans certaines communautés elle peut durer entre trois (03) à cinq (05) ans.

Etape 3 : Le *pog-kuuni*

Le *pog-kuuni*⁶ (ou *pog-siwrê*) marque une étape capitale dans le processus du mariage traditionnel. C'est à cette étape que s'ouvre une perspective heureuse depuis la période plus ou moins longue qui s'est écoulée depuis le premier geste posé par le prétendant. En effet, c'est le moment où la famille bénéficiaire des générosités marque son accord pour faire une promesse formelle de donner en mariage leur fille au prétendant⁷. Pour ce faire, le prétendant est avisé par le biais d'un intermédiaire, des bonnes dispositions de sa future belle-famille. Un peu plus tard, une délégation (constituée d'un homme adulte, une femme avec un bébé et un garçon) est chargée d'apporter officiellement la bonne nouvelle devant la famille du prétendant. Cette dernière réserve à la délégation un accueil honorable durant le temps de leur séjour qui n'excède point vingt-quatre heures⁸. En fin de mission, la délégation est couverte de cadeaux dont la composition se réfère à un code propre à chaque communauté. Une fois de retour, la délégation fait le point de leur voyage aux sages de la communauté en précisant surtout les conditions de leur accueil et exhibe les dons reçus. Quoique cette étape soit importante, elle est loin de marquer la fin du processus. Plusieurs années peuvent s'écouler entre cette étape et la suivante. Dans certaines communautés, il n'est pas rare que l'on promette en mariage une fille d'à peine un ou deux ans. Il est même rapporté des cas où la promesse repose sur femme en gestation. Dans ce dernier cas de figure, si l'enfant à la naissance est de sexe masculin, le prétendant devrait redoubler de patience et de persévérance en espérant que le second

⁴ Terme moaga qui signifie littéralement négociation ou séduction

⁵ Témoignage de Noaga SAWADOGO. Entretien du 14 Avril 2026 à Boussouma

⁶ Terme moaga qui signifie littéralement promettre une fille en mariage à un homme.

⁷ Zèga SAWADOGO, entretien du 13 avril 2026 à Boussouma

⁸ Une exception peut être accordée à ce délai si la distance séparant les deux localités est assez importante.

accouchement débouche sur une fille⁹. Une chose est sûre : entre la promesse et la période de puberté de la fille promise, il peut s'écouler une décennie au minimum.

Etape 4 : Le *kosgo*

Le *kosgo*¹⁰ marque une étape qui peut être qualifiée de « bout du tunnel ». La promise qui n'était qu'une fillette de 2 à 7 ans a atteint la puberté. Bientôt, elle aura l'âge pour se marier et vivre sous le toit d'un homme.

Tanga SAWADOGO¹¹ : la famille prétendante guette cette période par le décompte des années qui se sont écoulées depuis l'étape du *pog-kuuni* d'une part. D'autre part, elle se fait informée de l'évolution physique de la fille promise par l'entremise d'une informatrice qui le plus souvent, est une de leur fille qui serait mariée dans ou près de la communauté dont émane la future épouse.

C'est cette informatrice qui avertit la famille du prétendant de ce que la promise a atteint l'âge et la corpulence nécessaire pour être demandée en mariage. Munie de cette précieuse information, la famille demanderesse enverra une délégation auprès de la future belle-famille afin de solliciter de cette dernière, la concrétisation de la promesse en actes. En général, cette sollicitation rencontre une réaction positive à condition que durant toute la période du processus, un membre de la famille prétendante n'ait pas posé une action ou un geste jugé indigne à l'encontre de l'autre. Dans le meilleur scénario, l'émissaire s'entend dire qu'il peut rentrer et inviter sa famille pour l'étape suivante qui est le *pog-puusem*.

Etape 5 : Le *pog-puusem*

Le *pog-puusem*¹² est l'acte solennel de consécration de l'union. A partir de cette étape, leur accord pour le mariage devient définitif. Pour ces instants solennels, c'est la famille du prétendant qui fait le déplacement, accompagnée pour la circonstance d'une forte délégation de parents et d'amis. Dans plusieurs familles, les futurs époux sont conduits devant l'autel familial où a lieu l'acte solennel de consécration des époux. Là, un des sages de la famille prendra la parole ces termes : « notre fille que voici, nous la marions aujourd'hui à cet homme de la famille X du village X et nous sommes là pour que vous en soyez témoins... »¹³. Les patriarches prodiguent des conseils au couple (puisqu'ils sont considérés désormais comme époux et épouse à l'issue de cet acte) en vue d'une vie conjugale réussie. Des présents en nature et espèces sont apportés à la belle-famille en qualité de dot. La dot reste somme toute symbolique, elle se distribue selon un ordre protocolaire bien codifié. Mais les montants et la

⁹ Noaga SAWADOGO, entretien du 14 Avril 2026

¹⁰ Terme moaga qui signifie solliciter

¹¹ Entretien du 29 Juin 2026 à Tiwèga

¹² Terme moaga pour désigner la remise de la dot à la famille de la future épouse

¹³ Témoignage de Sampawindé BAMOGO, entretien du 16 Juin 2026 à Louda

composition peuvent varier d'une communauté à une autre. A titre illustratif, nous avons recueilli le témoignage d'une personne-ressource¹⁴ qui relate la dot chez les Yonyonsé de la famille SAWADOGO du village de Fatin, à quelques encablures de la ville de Kaya. La composition de la dot et ses bénéficiaires se présentent selon l'ordre protocolaire suivant :

La part du Chef de terre (*teng-soab-puusem*) : un coq, une poignée de cola et du numéraire n'excédant pas 6.000 FCFA. La part du doyen du lignage (*bud-kasm-puusem*) : un coq, d'une poignée de cola et du numéraire n'excédant pas 5.000 F CFA. La part du doyen adjoint du lignage (*bud-kasem-pogdg-puusem*) : un coq, une poignée de cola et du numéraire n'excédant pas 4.000 F CFA. La part de la première épouse du patriarche du lignage (*pog-keem-puusem*) : une poignée de cola et du numéraire n'excédant pas 2.000 F CFA. La part du père de la promise (*biig-ba puusem*) : une poignée de cola et du numéraire d'un montant de 6.500 F CFA. La part de la mère de la promise (*biig-ma-puusem*) : une poignée de cola et du numéraire d'un montant de 7.000 F CFA. La part du grand groupe des hommes adultes du lignage (*buud-puusem*) : une calebassée de cola, 2 canaris de dolo et du numéraire n'excédant pas 15.000 F CFA. La part des mères (*ma-ramb-puusem*) : une poignée de cola et un sac de sel. La part des tantes (*pog-tanp-puusem*) : une poignée de cola et du numéraire n'excédant pas 10.000 F CFA. La part des jeunes garçons du lignage (*ra-samb-puusem*) : du numéraire n'excédant pas 5.000 F CFA. La part des jeunes filles (qui jouent à l'alliance à plaisanterie) (*rakiib-puusem*) : du numéraire n'excédant pas 5.000 F CFA. A l'issue des salutations, la délégation retourne chez elle en attendant de négocier une date favorable¹⁵ pour ramener la nouvelle épouse. A l'issue du *pog-puusem*, le bout du tunnel est à portée de main. Mais le mari ne peut disposer de son épouse avant les étapes de *pog-kulsgu* et du *kinsgo*.

Etape 6 : Le *pog-kulsgu*

Le *pog-kulsgu*¹⁶ (appelé encore *pog-peegré* ou *pog-yangré* en fonction des communautés). Le *pog-kulsgu* consiste à conduire la nouvelle mariée, de la maison paternelle vers celle de son époux¹⁷. A l'issue du *pog-puusem*, la famille de la mariée a eu le temps d'appréter leur fille en vue de son accompagnement chez son mari. Pour la constitution du panier de la nouvelle mariée,

¹⁴ Konlobé SAWADOGO, entretien du 16 Avril 2026 à Boussouma

¹⁵ Une fois le *pog-puusem* célébré, la famille de la fille reconnaît publiquement que désormais leur fille est mariée dans telle famille. Toutefois, elle ne sera pas conduite immédiatement chez son époux. Cela se fera un peu plus tard car plusieurs raisons peuvent justifier la rétention de la jeune épouse dans la maison paternelle. Pour ranger les récoltes en période de moissons, pour permettre de mobiliser la communauté afin de constituer et d'étoffer le panier de la nouvelle mariée. Mais souvent aussi, pour informer certains parents au loin, notamment les oncles maternels de la fille qui souvent n'ont pas été associés au pps.

¹⁶ Terme moaga qui signifie littéralement accompagner la femme

¹⁷ Tenga SAWADOGO, entretien du 16 Mai 2026 à Tiwèga

toute la communauté se mobilise. Mais le plus important revient à sa mère qui doit constituer un kit minimum composé d'éléments bien codifiés. Tout ce dont les membres de la communauté pourront apporter (plats, calebasses, pagnes, numéraires, etc.) ne serait qu'un appoint. Quand le nécessaire est réuni, la famille de l'homme est informée qu'elle peut venir conduire sa femme. Une délégation alors se déporte à une date convenue pour conduire la nouvelle mariée. Parmi le groupe des accompagnants, figurent des membres de la famille de la jeune femme. Ces derniers ne séjourneront pas plus de vingt-quatre heures. La nouvelle épouse peut bénéficier de l'accompagnement d'une de ses sœurs qui restera à ses côtés pour quelques jours¹⁸. Au bout de son court séjour, la délégation de la famille de la femme reçoit à l'instar de l'étape du *pog-kuuni*, des cadeaux qu'elle présentera à son arrivée. Il s'agit le plus souvent de vivres et de viande qui serviront à faire un repas collectif auquel participeront tous les membres de la famille. Le *pog-kulsgu* marque l'avant-dernière étape qui permettra au mari de disposer véritablement de sa femme.

Etape 7 : Le *kinsgo*

Le *kinsgo*¹⁹ est le dernier acte par lequel la jeune épouse est introduite dans la maison de son mari. Dans la société moaga, il est de notoriété publique que la femme appartient à la famille. Cette assertion n'a jamais été assez vérifiée que lorsqu'une jeune femme est conduite dans une famille. Il est important de relever que selon les coutumes maoga, l'homme qui a suivi tout le processus jusqu'à son achèvement n'est pas systématiquement le mari de la femme en dernier ressort, quoique possédant un plein droit sur cette dernière. Il peut donc la prendre pour épouse, s'il le désire. Mais il peut également renoncer à ce droit et la donner à son frère, à un de ses fils, à un neveu ou à n'importe quel homme du lignage sans que la femme ou sa famille n'ait à redire. Dans ce sens, une fille peut avoir officiellement le statut de mariée sans connaître d'abord son partenaire de vie. En effet, une fois la nouvelle mariée dans sa belle-famille, elle est conduite directement dans la case de la doyenne. Quelques jours plus tard, le conseil de famille²⁰ va désigner le membre qui sera l'époux de la jeune femme. Le soir venu, sur instruction de la doyenne, la jeune femme ira balayer une case qui lui sera indiquée. C'est la consigne définitive que c'est le propriétaire de cette case qui est l'époux de la nouvelle mariée.

¹⁸ Une semaine environ pour lui permettre de se familiariser avec son nouvel environnement social

¹⁹ Terme moaga qui se traduit littéralement par faire entrer dans la maison

²⁰ Le conseil de famille ne renvoie pas nécessairement à une instance de débat d'idées. Il peut s'agir simplement d'un cadre où le chef de famille en sa qualité de la personne qui a supervisé tout le processus du mariage, informe officiellement les autres membres de la personne qu'il juge bon d'épouser la jeune femme. Si le chef de ménage lui-même n'est pas intéressé de prendre la jeune femme, il peut désigner un de ses frères ou de ses fils. Quand il s'agit des fils, il est courant que l'ainé d'âge soit retenu. Mais cette logique n'est pas systématique. Il arrive que pour des raisons exceptionnelles de soumission et de loyauté à son père, un cadet soit désigné pour épouser une jeune femme contre l'ainé qui se montre rebelle aux yeux de son père.

Il peut arriver un scénario où la personne disposant du plein droit sur la jeune femme (le plus souvent, le chef de ménage), décide de convoler en seconde noces avec cette dernière contre les souhaits²¹ de ses propres fils en âge de se marier. Dans un tel cas de figure, la frustration peut justifier la fugue de ces derniers vers des contrées lointaines (Ghana ou la Côte-d'Ivoire). Ces derniers considérant l'acte du père comme une trahison et un égoïsme caractérisé²².

3.2. Les mutations du mariage moaga

Plusieurs facteurs ont induit des changements du mariage chez les Moosé du Sandbontenga qui jadis, reposait sur le mariage traditionnel. Au nombre de ces facteurs figurent les influences liées aux religions dites révélées ou abrahamiques, la modernité et les interpénétrations culturelles entre les Mossé et les communautés voisines.

Les mutations dues aux religions abrahamiques

Les religions abrahamiques (islam et christianisme), implantées depuis plusieurs décennies dans la province du Sandbontenga ont été adoptées par plusieurs familles, voire des communautés entières. Selon le site du diocèse de Kaya, Le catholicisme a été introduit dans la province du Sandbontenga à partir de 1900 par Mgr Augustin HACQUARD (<http://diocsedekaya.free.fr>). L'Eglise des Assemblées de Dieu, une des branches principales des Protestants au Burkina Faso a été introduite dans le Sandbondtenga en 1926 par le couple missionnaire américain Wilson (Pierre-Joseph Laurent, 1999, *l'Eglise des Assemblées de Dieu du Burkina Faso. Histoire, transitions et recompositions identitaires*,). Quant à l'islam, il est difficile de trouver une date précise de son implantation. Toutefois, notre enquêteur²³ la situe entre le XV^e et le XVI^e siècle dans le sillage du commerce transsaharien porté par les marchands Dioula, Yarcé et Peuls. C'est un fait que l'introduction du protestantisme tout comme du catholicisme ont obéi aux mêmes époques et aux mêmes logiques de pénétration que l'œuvre de colonisation européenne en Afrique. Dans ces coïncidences troublantes, une certaine opinion a pu taxer l'Eglise de bras moral et culturel qui a permis d'imposer plus subtilement la pensée occidentale (comme la polygamie) aux communautés africaines. Dans leurs pratiques, les religions dites révélées, sans renier entièrement le droit traditionnel, ont cependant superposé un second système de mariage dit religieux ou hybridé une forme de mariage qui n'est qu'une synthèse entre les deux systèmes. Pour le cas de la superposition des systèmes, les familles s'efforcent de se soumettre dans un premier temps aux exigences du mariage traditionnel, puis

²¹ Quand une jeune femme entre dans une famille, tout garçon en âge de se marier nourrit le secret espoir d'être l'heureux époux jusqu'à ce que ce que les choses tournent en sa défaveur.

²² D'après un récit retranscrit de l'entretien avec Nomtondo BARGO du 29 Juin 2026

²³ Saidou SAWADOGO du Cercle d'Etudes, de Recherches et de Formation Islamiques. Entretien du 21 Mai 2026 à Kaya

organisent dans un second temps, le mariage religieux à l'église ou à la mosquée. S'agissant de l'hybridation, elle consiste à maintenir les étapes essentielles du mariage traditionnel tout en élaguant les aspects incompatibles avec les prescriptions religieuses.

Isidore KABORE²⁴ : lors de l'organisation de mon *pog-puusem*, ma belle-famille m'a prescrit une liste d'éléments nécessaires à cet effet. Après avoir fait le point aux responsables de mon église, ces derniers ont désapprouvé la présence de la volaille dans ladite liste, craignant que cela ne serve à des sacrifices. J'ai dû négocier avec ma belle-famille pour compenser l'absence de volaille avec sa valeur marchande en numéraires. Ainsi, là où je devrais saluer avec un coq, je donnais 4.000 F CFA ²⁵

Un autre fait majeur que l'islam et le christianisme ont introduit dans le mariage est l'exigence des consentements des futurs époux. Dans les traditions mossé cependant, le consentement repose essentiellement sur l'engagement des deux familles et non sur les individus (OUEDRAOGO Jean-Paul et al., 2023: *Le mariage traditionnel chez les Moosé de Koudougou au Burkina Faso : un lien sacré entre deux familles*). Le consentement voulu par les religions abrahamiques a introduit un élément nouveau dans le protocole du mariage : il s'agit de l'acquittement par le jeune prétendant envers sa fiancée du « kit de consentement ²⁶ » (ou *sakr-teedo*). En effet, dès que l'homme déclare son amour à une jeune fille, cela restera une affaire privée tant que ce dernier ne s'est pas encore acquitté dudit kit. Son acceptation par la jeune fille consacre son libre consentement. Chez les protestants en particulier, ce sont les diacres de l'église locale qui accompagnent le jeune homme pour cette remise²⁷. Il y a visiblement là, un transfert de responsabilité de la famille biologique et culturelle vers l'Eglise. L'exigence du consentement est renouvelée²⁸ au grand jour du mariage par les prêtres ou les pasteurs. L'introduction du symbole des bagues (alliances des mariés)²⁹ fait partie intégrante des mutations apportées au mariage tout en consolidant la dimension du libre consentement. Toutes les personnes mariées selon les canons religieux doivent s'enfiler une bague au doigt comme témoignage public de leur statut matrimonial. Les protestants et les catholiques exigent la célébration préalable du mariage devant l'officier de l'Etat civil³⁰ avant les bénédictions

²⁴ Isidore KABORE, entretien du 18 Juin 2026 à Kaya

²⁵ Idem

²⁶ D'après le témoignage de l'enquête Georges Kayaba SAWADOGO, le kit est en général constitué d'un foulard, d'une paire de chaussures, d'un complet de trois pagnes et une somme d'argent devant servir à coudre les pagnes en tenue pour la bénéficiaire

²⁷ D'après le témoignage de l'enquête Rasmané Etienne SAWDOGO, diacre dans une église protestante à Kaya.

²⁸ Il est coutume que les futurs époux répondent favorablement à la formule : « Monsieur/ mademoiselle X, consentez-vous à prendre pour époux/ épouse, monsieur / mademoiselle X ?

²⁹ Une consultation sur un moteur de recherche comme Google suggère que la tradition des bagues a été empruntée à des traditions païennes de l'Antiquité romaine et Egyptienne autour de l'an 860 sous le Pape Nicolas 1^{er}.

³⁰ Depuis le 1^{er} sept 2025, la loi n° 12- 2025/ALT portant Code des Personnes et de la Famille au Burkina Faso permet de transcrire les mariages coutumiers et religieux à l'Etat civil. Pour ce faire, le délai légal pour la

nuptiales. Cependant, cette exigence est beaucoup plus observée en milieux urbains et moins dans les milieux ruraux. Chez les musulmans, la célébration civile n'est pas une condition sine qua non à la célébration du mariage religieux. Toutefois, les couples qui désirent se marier civilement sont fortement encouragés à s'y soumettre, parce que cela ne présente aucun préjudice pour la pratique de leur foi islamique³¹. La monogamie comme régime matrimonial est obligatoire chez les protestants et les catholiques. Mais, il existe quelques cas somme toute minoritaires où des fidèles passent outre ce principe pour vivre avec des concubines contre leur réputation au sein de l'église.

Rasmané Etienne SAWADOGO³² : Dans nos assemblées, nous enregistrons des cas marginaux où des chrétiens vivent avec une seconde ou une troisième concubine après leur mariage. Cela relève de leur liberté individuelle, seulement, ils ne sont plus qualifiés pour occuper des postes de responsabilité au sein de l'église quoique l'accès au culte lui soit toujours libre.

Chez les musulmans, la monogamie est optionnelle. L'islam permet au fidèle musulman d'avoir au plus quatre (04) femmes tant que celui-ci dispose de ressources financières et matérielles nécessaires à l'entretien normal et équitable de ces épouses et leurs enfants³³. Le divorce est strictement interdit chez les chrétiens. Pour les catholiques en particulier, le mariage est un sacrement divin et ne peut de ce fait, être brisé sous aucun prétexte³⁴.

Les mutations dues à la modernité

Les nouvelles technologies de l'information et leur accès facile au plus grand nombre ont opéré une transformation fulgurante des sociétés humaines. Le monde comme « un village planétaire » est une réalité vécue plus que jamais jusqu'aux confins des contrées lointaines. En l'espace d'une décennie, l'on découvre avec émerveillement l'abondance de la connexion internet, favorisant le suivi des événements en temps réel à travers le monde. Cette réalité a profondément modifié des pans entiers de la vie sociale y compris le mariage. Aujourd'hui, un mariage célébré dans n'importe quelle capitale du monde est aussi suivi par les Mossé du Sandbontenga qui ont tendance à les reproduire à leur propre compte. Les influences de la modernité sur le mariage se traduisent par la grandiloquence qui accompagne chaque étape de la célébration.

déclaration à l'état civil est de 2 mois après la célébration coutumière ou religieuse et en présence de deux témoins. Mais la mise en œuvre n'est pas encore effective sur le terrain.

³¹ D'après le témoignage de l'enquête Moussa OUEDRAOGO, leader musulman. Entretien du 27 Juin 2026

³² Entretien du 29 Juin 2026 à Kaya

³³ Selon Yacouba MANDE, leader musulman. Entretien du 29 Juin 2026 à Simissin

³⁴ D'après Roger BAMOGO, entretien du 15 Juin 2026 à Lelegsé

Joël ZOUNGRANA³⁵ : le *pog-puusem* par exemple qui était célébré dans la sobriété est aujourd'hui une occasion de démonstration de force où les fiancés sont présentés en vedettes, offrant un défilé vestimentaire incessant. La même démonstration est renouvelée à l'occasion du jour dit du mariage. A l'opulence des tenues vestimentaires, s'ajoute l'extravagance des décors et la surabondance des repas. Les mariages célébrés à grand pompe deviennent de plus en plus comme des modèles pour les futurs candidats au mariage qui s'angoissent à l'idée de ne pouvoir faire autant, sinon mieux que leurs prédécesseurs.

L'influence de la modernité, c'est également le développement de la liberté individuelle dans le choix du conjoint au mépris des principes traditionnels. Jadis, la quête du conjoint était l'affaire de la famille qui s'impliquait de bout en bout et garantissait du même coup la stabilité de la vie du couple. Il est courant aujourd'hui de voir des unions se former en dépit de la désapprobation véhémement des parents qui estiment avoir de bonnes raisons.

Souleymane OUEDRAOGO³⁶ : Il existe des interdits historiques qui empêchent les membres de certaines familles d'entrer dans une alliance matrimoniale entre eux. Quand de par le passé, un membre de la première famille a usé de force ou de séduction matérielle et financière pour arracher la femme d'un membre de la seconde famille, il y a inimitié. Une interdiction formelle empêchera les membres de la famille fautive de demander en mariage les filles issues de celle qui estime être lésée jusqu'à ce le tort soit reconnu et réparé. Dans ces cas de figures, une fille qui, contre le gré de ses parents, se lie à un homme de la famille fautive, s'attirera des ennuis. Mais aujourd'hui, avec la perte des poids des traditions sur les individus, ces cas ne sont plus pris en compte.

Les mutations dues aux emprunts culturels

Le Sandbontenga est un terroir où cohabite une mosaïque de groupes dont le brassage favorise des interpénétrations culturelles. Ces osmoses sont à l'origine de mutations qui touchent au protocole du mariage moaga. De plus en plus, une nouvelle étape s'est invitée dans le processus du mariage moaga. Le cas du *buud-bangré*³⁷ (présentation de famille) est illustratif de ces interpénétrations. Il consiste pour un prétendant à rendre une première visite officielle à la famille de sa fiancée. A cette occasion Il est accompagné, par une délégation composée des sages de sa famille et de ses camarades d'âge. Ce geste marque l'officialisation des fiançailles. Cependant, beaucoup de familles Mossé trouvent cet élément pratiquement étranger à leur protocole du mariage. «Quand un futur gendre demande à venir s'acquitter de la cérémonie de *buud-bangré*, nous sommes un peu perplexes parce que nous ne savons pas quelle signification et quel contenu donner à cela. Même si nous nous efforçons de le faire, ça prend l'allure d'un *pog-puusem*³⁸». Les mêmes difficultés refont surface quand ce sont des Moosé qui sont invités à accomplir le même rituel dans une autre communauté.

³⁵ Entretien du 15 Juin 2026

³⁶ Entretien du 13 Juin à Tansèga

³⁷ Terme moaga qui signifie littéralement «connaître la famille

³⁸ Propos d'Abdoulaye SAWADOGO, entretien du 17 Juin 2026 à Kaya

Abdoulaye SAWADOGO³⁹ : j'ai déjà été chef de délégation pour une présentation de famille dans une famille *Yana*. A notre arrivée, nous avons été favorablement accueillis avec de la nourriture et des boissons en abondance, puis vinrent les moments où nous devrions décliner l'objet de notre visite. C'était fastidieux, je ne trouvais pas les mots justes, j'ai fini par avouer que nous sommes heureux d'être là mais en toute franchise, nous n'avons pas une bonne compréhension du contenu de cette démarche, chez nous, quand nous envoyons une forte délégation en belle-famille, c'est pour le *pog-puusem*.

Comme on le voit, dans bien des cas, le *buud-bangré* s'assimile fort bien à un dédoublement du *pog-puusem* dans son contenu.

4. Discussion

Quatre principaux axes constituent la trame de la discussion :

Axe1 : Du libre consentement des époux et l'incertitude de la stabilité des foyers

Le mariage moderne se caractérise par une plus grande liberté accordée aux conjoints. Cette liberté est manifestée au moment du choix où le garçon est libre de cibler une fille selon son cœur et ses propres critères. La fille est également libre d'accepter l'offre d'amour ou la rejeter sans contraintes outre mesure. A partir du moment où les conjoints consentent librement à s'unir, il est normal d'espérer que cette indépendance garantisse la stabilité du foyer. Malheureusement les rapports de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) montrent que les divorces connaissent une nette hausse avec une augmentation d'environ 23% enregistrée entre 2019 et 2023 dans les principaux tribunaux. Selon les mêmes sources, le phénomène touche de manière disproportionnée les zones urbaines et particulièrement les jeunes couples. Violences conjugales et infidélité sont en tête de liste des motifs des requêtes de divorce. La séparation entraîne inévitablement des séquelles durables pour les conjoints eux-mêmes et plus particulièrement, les enfants. Cette situation montre que la liberté de choix du conjoint ne constitue pas une garantie absolue de la solidité du foyer. Pour autant, l'on ne saurait opposer frontalement le mariage moderne au mariage traditionnel dans le sens d'affirmer que le second garantisse mieux la stabilité des unions matrimoniales. Toutefois, que ce soit dans l'un ou l'autre cas, il est salutaire d'impliquer fortement la famille ou la communauté qui peut jouer un rôle de médiation en cas de désaccord profond entre les conjoints.

³⁹ Idem

Axe2 : De la sobriété du mariage traditionnel et de l'opulence du mariage moderne

De l'avis de plusieurs personnes ressources enquêtées, le mariage traditionnel se caractérise par la sobriété. Les exigences à toutes les étapes de son processus sont symboliques. Tandis que, le mariage moderne se signale par la grandiloquence et l'ostentatoire.

Rimtoin OUEDRAOGO⁴⁰ : Les candidats au mariage moderne consentent d'énormes dépenses dans des effets d'habillement, les décorations et des réceptions de luxe. La problématique réside dans le fait que chaque mariage pompeux devient une norme pour les futurs candidats qui ne disposent pas nécessairement des ressources à la hauteur de leurs rêves. La volonté d'organiser un mariage aux normes modernes est la cause du retard de plusieurs jeunes en âge de se mettre en couple. Ceux-ci préfèrent retarder leur mariage, le temps de mobiliser assez de ressources pour s'offrir une cérémonie digne de la tendance moderne. Cette situation met à mal les jeunes issus de familles modestes qui doivent souvent se dépouiller jusqu'au dernier centime pour un mariage dont ils n'ont aucune garantie de sa stabilité.

Mais l'organisation d'un mariage dispendieux, qu'il soit traditionnel ou moderne n'est-elle pas tributaire de l'état d'esprit et des objectifs poursuivis par son auteur ? La volonté de faire de la célébration du mariage un moment de démonstration de force peut en effet, ne pas dépendre de sa nature moderne. Il est tout à fait possible d'organiser un mariage moderne dans un esprit de sobriété. De même, il n'est pas exclu qu'un mariage réputé traditionnel soit célébré en grande pompe pour nourrir l'ego de son auteur. Il serait donc plus salubre que chaque candidat au mariage puisse l'envisager dans l'authenticité et la sincérité de ses ressources matérielles et financières.

Axe 3 : De la nécessité d'un dialogue entre religions et coutumes dans le cadre du mariage

Le mariage moaga dans son processus est aujourd'hui ballotté entre deux systèmes d'influences : d'un côté, les coutumes anciennes et les religions monothéistes de l'autre. Chaque système tente d'imposer sa vision sur le déroulement du mariage, ce qui n'est pas sans conséquences pour la cohésion sociale. Les exigences souvent incompatibles entre ces deux systèmes créent des frustrations et des crises profondes. Reprenant l'exemple sur le *Pog-puusem*, il est courant que certaines églises désapprouvent carrément qu'un de leurs membres se soumette aux exigences de la belle-famille concernant l'apport de certains symboles comme le cola, le tabac, le dolo ou la volaille, nécessaires à l'accomplissement du mariage dans l'ordre coutumier. Cela semble être une ingérence notoire des religions sur les coutumes. Il aurait été préférable que les religions se mettent un peu en retrait des coutumes des communautés et se contenter de leur rôle qui consiste à la bénédiction des couples. La beauté de la vie en société

⁴⁰ Entretien du 17 Juin 2026 à Boussouma

est une quête permanente qui requiert un dialogue dans le respect mutuel afin que chaque système puisse s'investir dans le domaine qui lui est propre pour le plus grand bonheur des communautés humaines.

Axe 4 : De la défense de l'authenticité des traditions et la nécessité de l'ouverture

C'est un truisme d'affirmer qu'aucune culture ne peut vivre en autarcie. Ne serait-ce pas le risque de se bloquer dans le passé et de se condamner à une mort lente mais certaine ? En dépit de la nécessité de la préservation de son authenticité, le mariage moaga ne gagnerait-il pas à voir dans les emprunts culturels des communautés voisines, un moyen d'enrichissement mutuel plutôt qu'une menace ? Toute culture se nourrit du mélange, de la rencontre et des chocs. A l'inverse, l'isolement peut condamner la culture d'une communauté à la disparition. Néanmoins toute communauté a le droit et le devoir de préserver un noyau dur d'authenticité culturelle qui constitue son âme, avant de tirer parti de ce que les autres offrent de meilleur pour ajouter à son propre fonds.

Conclusion

Les traditions n'exercent plus un monopole absolu sur l'organisation du mariage chez les Mossé du Sandbontenga. Le mariage traditionnel a subi de grandes mutations sous l'impulsion des religions dites révélées, les emprunts culturels ou la modernité. Face à ce qui peut être qualifié d'hybridation du mariage traditionnel, plusieurs générations de Mossé ignorent aujourd'hui son processus authentique établi par les principes coutumiers séculaires. A l'heure où les grandes orientations politiques nationales invitent à une réappropriation des cultures endogènes, cette étude offre aux jeunes générations une source pour revisiter les itinéraires originels du mariage traditionnel moaga dans le Sandbondtenga. Mais le caractère dynamique de la culture est une donne qui s'impose à tous comme un rouleau compresseur. Aussi, tout en sauvegardant les fondamentaux du mariage, les Mossé doivent accepter les apports qu'offrent les autres communautés, les religions ou la modernité, gage de vitalité de toute culture.

Sources orales

N°	Nom & Prénom	Date et lieu	Qualité /profession	Âge	Thèmes abordés
01	ZIDWEMBA Jochin	10 Juin 2026 à Kaya	Diacre d'une église protestante, Cultivateur	73 ans	Le mariage coutumier et église protestante
02	ZIDWEMBA Marie	10 Juin 2026 à Kaya	Femme leader, protestante, ménagère	63 ans	Le mariage coutumier et église protestante
03	SAWADOGO Konlobé	16 Avril 2026 à Boussouma	Patriarche d'une famille moaga, cultivateur	92 ans	étapes du mariage coutumier et mutations

04	SAWADOGO Noaga	14 avril 2026 à Boussouma	Leader de traditions moaga, Ménagère	72 ans	étapes du mariage coutumier et mutations
05	SAWADOGO Zèga	13 Avril 2026 à Boussouma	Chef coutumier, cultivateur	74 ans	Les étapes du mariage coutumier
06	SAWADOGO Kayaba Georges	20 Mai 2026 à Kaya	Ancien d'une église protestante, peintre	65 ans	mariage traditionnel et église Protestante
07	SAWADOGO Rimwaogodo	20 Mai 2026 à Kaya	leader protestante, Ménagère	61 ans	mariage traditionnel et église Protestante
08	SAWADOGO Saidou	21 Mai 2026 à Kaya	Leader des mouvements islamiques	47 ans	Islam et le mariage traditionnel
09	GANGO Mahamoudou	23 Mai 2026 à Louda	Leader musulman, éleveur	36 ans	Islam et le mariage traditionnel
10	BELEM Ousmane	23 Mai 2026 à Bolonghin	Leader musulman, commerçant	41 ans	Islam et mariage traditionnel
11	KINDA Abel	23 Mai 2026 à Kougrin	Leader catholique, enseignant	54 ans	mariage traditionnel et église catholique
12	OUEDRAOGO Souleymane	13 Juin 2026 à Tansèga	Trésor Humain Vivant, tisserand	78 ans	étapes du mariage coutumier
13	SAWADOGO Harouna	13 Juin 2026 à Nessemtega	Leader musulman, éleveur	46 ans	Islam et mariage coutumier
14	BAMOGO Roger	15 juin 2026 à Lelegsé	Fidèle catholique, artiste	57 ans	Le mariage coutumier et l'église catholique
15	ZOUNGRANA Joël	15 juin 2026 à la retraite à Kaya	Fidèle protestant, infirmier	66 ans	mariage coutumier et l'église protestante
16	BAMOGO Sampawindé	16 juin 2026 à Louda	Leader de traditions, cultivateur	53 ans	étapes du mariage moaga
17	OUEDRAOGO Rimtoin	17 Juin 2026 à Boussouma	Leader de traditions, cultivateur	63 ans	mutations du mariage moaga
18	SAWADOGO Abdoulaye	17 juin 2026 à Kaya	Leader de traditions, Professeur de collège	47ans	Les contraintes du mariage modernes
19	KARGOUGOU Issa	18 Juin 2026 à Kaya	Nouveau marié, commerçant	29 ans	Les contraintes du mariage moderne
20	TAPSOBA Eli	18 Mai 2026 à Kaya	Nouveau marié, maçon		Les contraintes du mariage moderne
21	KABORE Isidore	18 Juin 2026 à Kaya	Nouveau marié, plombier	26 ans	Les contraintes du mariage moderne
22	SAWADOGO Mahmoudou	25 Juin 2026 à Boussouma	Leader musulman, cultivateur	49 ans	L'islam et le mariage coutumier
23	OUEDRAOGO Moussa	27 Juin 2026 à Fatin	Jeune soupirant au mariage, commerçant	26 ans	jeunesse face au mariage
24	OUEDRAOGO Christophe	27 juin 2026 à Tafgo	Jeune soupirant au mariage, cultivateur	27 ans	jeunesse face au mariage
25	KOROGO Désiré	27 juin 2026 à Boulsin	Jeune soupirant au mariage, commerçant	24 ans	jeunesse face au mariage
26	MANDE Yecouba	29 juin 2026 à Dimassa	Leader musulman, commerçant	24 ans	L'islam et le mariage coutumier
27	BAMOGO Alassane	28 juin 2026 à Dimassa	Jeune soupirant au mariage, cultivateur	29 ans	jeunesse face au mariage
28	SAWADOGO Tanga	29 juin 2026 Tiwèga	Leader de coutumes moaga, cultivateur	63 ans	Le mariage coutumier et les mutations
29	BARGO Nomtondo	29 juin 2026 à Taenssin	Leader de coutumes moaga, cultivateur	49 ans	Le mariage coutumier et les mutations
30	SAWADOGO Rasmané Etienne	29 Juin 2026 à Kaya	Diacre d'une église protestante, surveillant	56 ans	L'église protestante et le mariage coutumier

31	SAWADOGO David	29 Juin 2026	Leader catholique, maçon	47 ans	L'église catholique et le mariage coutumier
32	OUEDRAOGO Jean	30 juin 2026	Leader protestant, cultivateur	59 ans	L'église protestante et le mariage coutumier

Bibliographie

OUEDRAOGO Jean-Paul et SAWADOGO Sobzanga Edouard, 2023, « Le mariage traditionnel chez les Moosé de Koudou au Burkina Faso : un lien sacré entre deux familles », International journal on Studies in English Language and Literature, n° 11, pp.31-41.

WEISS Monique, 2019, « Le mariage protestant au 16^e siècle : désacralisation du lien conjugal et nouvelle sacralisation de la famille », Vinculons de Historia, n° 8, pp. 134-151.

LAURENT Pierre Joseph, 1999, « L'église des Assemblées de Dieu du Burkina Faso. Histoire, transitions et recompositions identitaires », Archives de sciences sociales des religions 44e Année, n° 105, pp. 71-97.

LAURENT Pierre Joseph, 1996, « dynamiques matrimoniales chez les mossis du Burkina Faso, pratiques de l'église des AD, des aînés, des cadets et de l'Etat », Edition L'harmattan, pp.166-183.

MFOUNGU Cornelia Bounang, 2012, Le mariage africain, entre tradition et modernité: étude socio-anthropologique du couple et du mariage dans la culture gabonaise, Université Paul-Valéry- Montpellier III, UFR Science du Sujet et de la Société, Thèse de Sociologie, 372 p.

BINET Jacques, 1959, *Le mariage en Afrique Noire*, Edition du Cerf, 180 p.

HALPOUDOU Martial, HIEN Pierre Claver, GOMGNIMBOU Moustapha, TRAORE Bakary, SEDOGO Vincent, 2012, *Le royaume de Boussouma des origines à la fin de l'occupation coloniale*. Ouagadougou, INSS/CNRST, 369 p.